

LA VILLE DE SAINTE-SUZANNE

(24 000 habitants)

RECRUTE

UN(E) DIRECTEUR(RICE) DE LA RESTAURATION MUNICIPALE A TEMPS COMPLET (En application de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

MISSIONS PRINCIPALES : il ou elle organise et gère les moyens concourant à la production et à la distribution des repas servis aux différents convives de la collectivité.

ACTIVITÉS :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de restauration collective
- Supervision de la production des prestations de restauration
- Organisation des temps d'accueil et d'animation du repas
- Aide à la décision et mise en œuvre des orientations d'une politique publique
- Mise en œuvre et suivi administratif, juridique, commande publique
- Élaboration, suivi, contrôles budgétaires et financiers
- Planification des besoins patrimoniaux
- Organisation de la mise en œuvre des normes d'hygiène et de sécurité alimentaires
- Organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (participer à la définition du règlement de sécurité, des procédures et des consignes de sécurité à l'intention des personnes)
- Participer aux commissions de sécurité
- Organiser le contrôle périodique des conditions de sécurité d'un équipement, d'un matériel, d'un site ou d'une activité
- Organisation et mise en œuvre de dispositifs d'évaluation et de démarches qualité
- Organisation et contrôle des opérations de maintenance
- Pilotage et développement des ressources humaines

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

- Le recrutement s'opèrera par la voie contractuelle conformément à l'article 3 – 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Le niveau de recrutement et de rémunération seront définis en fonction du diplôme, la nature des activités, de l'expérience, du profil et en référence à la grille indiciaire correspondante au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le contrat établi sur le fondement du premier alinéa est conclu pour une durée déterminée dans la limite de la durée de l'absence de l'agent à remplacer.

Les candidatures (lettre de motivation, CV, copie des diplômes) sont à transmettre avant le **27 décembre 2021**, délai de rigueur, à :

direction.r.humaine@ville-saintesuzanne.re

ou par voie postale :

Mairie de Sainte-Suzanne - 3, rue du Général de Gaulle - 97441 SAINTE-SUZANNE.